

# COMMUNE DE LEYME

## CONSEIL MUNICIPAL SESSION EXTRAORDINAIRE

Séance du 30 juin 2017  
à 09h00

### ORDRE DU JOUR :

#### - Approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal

#### 1. Réforme des rythmes scolaires et retour à la semaine de 4 jours

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux Communes de solliciter le DASEN afin de demander la suppression des TAP et le retour à la semaine de quatre jours de classe.

Après enquête, la majorité des parents est favorable à cette mesure.

Le Conseil Municipal, sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'Ecole, demande la suppression des TAP et le retour à la semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

#### 2. Maintien des accompagnateurs dans les bus scolaires pour les enfants de maternelle

À compter du 1er septembre 2017, le Département ne dispose plus de la compétence transports scolaires, toutefois, après concertation avec la Région, le Département, assurera ce service **par délégation** pour l'année scolaire 2017/2018.

Les **accompagnateurs** ne sont plus maintenus, néanmoins le Département propose une aide financière transitoire aux communes qui souhaiteraient les maintenir (50%).

Le Conseil décide de ne pas prendre de décision car il souhaite obtenir plus d'informations et en discuter avec Mme la Conseillère Départementale et Monsieur le Maire de Molières.

#### 3. Modification du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2017

Considérant que figurent au tableau d'avancement de grade 2017 pour un avancement au 1<sup>er</sup> septembre 2017 au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe :  
Mme Breschi Christelle et Mrs. Dumas Thierry et Estival Jérôme.

Le Conseil modifie le tableau des emplois de la manière suivante au 1<sup>er</sup> septembre 2017:

Filière administrative:

Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Grade attaché territorial

ancien effectif : 1 TC

nouvel effectif : 1 TC

Cadre d'emploi des adjoints administratifs:

Grade adjoint administratif pal 1ère classe

ancien effectif : 2 TC

nouvel effectif : 2 TC

Grade adjoint administratif Pal 2ème classe

ancien effectif : 1 TC

nouvel effectif : 1 TC

Grade adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe

ancien effectif : 0 TC

nouvel effectif : 0 TC

Filière technique :

Cadre d'emploi des agents de maîtrise:

Grade agent de maîtrise principal

ancien effectif : 2 TC

nouvel effectif : 2 TC

Grade agent de maîtrise

ancien effectif : 1 TC

nouvel effectif : 1 TC

Cadre d'emploi des adjoints techniques :

Grade Adjoint Technique Pal 1ère classe

ancien effectif : 1 TC

nouvel effectif : 4 TC

Grade Adjoint Technique Pal 2ème classe

ancien effectif : 6 TC

nouvel effectif : 3 TC (dont 2 reclassements en janvier 17)

**4. Modification du régime indemnitaire (IAT) suite à modification du tableau des emplois**

Suite aux avancements de grades, le Conseil vote les conditions d'attribution suivantes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

Grade	Effectif	Montant de référence Arrêté du 14/01/2002	Coefficient	Crédit global maximal
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl	4	481.82	2.4	4625.47
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> cl	3	475.30	2.4	3422.16
Adjoint technique 2ème classe	3 contractuels	454.68	3.2	3273.70
Agent de maîtrise	1	475.30	2.4	1140.72
Agent de maîtrise principal	2	495.92	2.4	2380.42
Total	10 + 3 cttl			14 842.46

## **5. Modification du périmètre cœur de village**

Par délibération n 2017/03/22-03, le Conseil municipal a arrêté un périmètre d'étude et un périmètre d'enjeu opérationnel communautaire.

Certaines erreurs figuraient sur le plan concernant, notamment, la délimitation du domaine public.

Le Conseil Municipal modifie donc le plan initial afin de corriger ces erreurs.

## **6. Adoption du serment de jumelage**

Le Conseil Municipal valide le serment de jumelage proposé.

## **7. DM 4 : matériel et travaux bâtiments communaux**

Le Conseil Municipal prend la décision modificative suivante afin :

De budgéter la clôture de la cour d'accueil des écoles

D'augmenter les crédits pour l'acquisition d'ordinateurs à l'école

D'augmenter les crédits pour la réfection des façades du bâtiment « maternelle »

De budgéter les barillets sur organigramme de la maison médicale,

D'augmenter les crédits pour le mobilier de la maison médicale

<u>Investissement</u>		
<u>Dépenses</u>		
Art 2128 Op°319	Agencement de terrain Clôtures des écoles	+ 10 000.00€
Art 213121 Op°257	Bâtiments scolaires Travaux bâtiments communaux	+ 5 500.00€
Art 2183 Opération 240	Matériel informatique Matériel	+ 3 000.00€
Art 2158 Art 2184 Opération 302	Installations générales Mobilier Maison médicale	+2 000.00€ +5 000.00€
Art 21311 Op° 303	Hôtel de ville Accessibilité	-25 500.00€
<b><u>Total</u></b>		<b>0.00€</b>

## **8. Vote de l'Attribution de Compensation due au Grand Figeac**

Le Conseil Municipal valide le montant de 62 278.00€ du au titre de l'AC 2017, montant inscrit au budget 2017 voté le 11 avril 2017.

## **9. Demande de subvention par l'Amicale des Lavandiers**

Le Conseil Municipal refuse le versement d'une subvention à l'Amicale des Lavandiers, dans la mesure où il s'agit d'une amicale réservée au personnel de la blanchisserie et non pas d'une association ouverte à tout le monde.

## **Questions diverses**

Mise en place d'une commission adressage qui sera constituée de Mrs Martinez, Tournemine, Pellat et Erales et de Mme Lafon.

Prêt de matériel : il serait nécessaire de mettre noir sur blanc les conditions de prêt de matériel

Vente du rouleau compacteur: baisse de prix à 1000.00€ car très peu de demandes

Ecole maternelle : préau inondé

## **Elections sénatoriales**

Ont été élus délégués au premier tour :

M. Martinez Pierre

M. Mamoul Michel

M. Tournemine Michel

Ont été élus suppléants au premier tour :

M Erales Robert

M Pellat Paul

Mme Lafon Odette